

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02807

Numéro SIREN : 891 489 155

Nom ou dénomination : IMMOSUD WORKS

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2023 sous le numéro de dépôt 992

IMMOSUD WORKS

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 636 490 €

Siège social : 58 Chemin de Patafloux - 13220 CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES

891 489 155 RCS AIX-EN-PROVENCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2023
--

L'an Deux Mille Vingt-Trois,
et le Vingt-Sept Janvier
à Neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- | | | |
|-----------------------------------|----------------------|----------------|
| - Monsieur Jean-Robert PAPPALARDO | propriétaire de..... | 61 698 actions |
| - Madame Ngoc Anh PAPPALARDO | propriétaire de..... | 1 951 actions |

soit sur les 63 649 actions composant le capital social, un total de.... 63 649 actions

Monsieur Jean-Robert PAPPALARDO préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Monsieur le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Fixation de la rémunération du Président, Monsieur Jean-Robert PAPPALARDO, pour l'exercice 2022/2023

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président. Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

Fixation de la rémunération du Président pour l'exercice 2022/2023

L'assemblée générale décide que Monsieur Jean-Robert PAPPALARDO ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2022/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Jean-Robert PAPPALARDO

Ngoc Anh PAPPALARDO